



PROJET EUROPÉEN MINAS

Dans l'intérêt supérieur de qui ? Enquête sur les droits des mineurs isolés étrangers sous l'angle de la migration et des procédures d'asile.

« *In Whose Best Interests? Exploring Unaccompanied Minors' Rights through the lens of Migration Asylum Processes* »

Dans le cadre du projet européen MinAs, ayant débuté le 1er septembre pour une durée d'un an, quatre laboratoires de recherche [Université de Primorska (Slovénie), Migrinter (CNRS-Université de Poitiers), Université de Brighton (Royaume Uni), Université de Vienne (Autriche)] collaborent pour produire une étude comparative autour de la **notion d'intérêt supérieur de l'enfant** (ISE)¹ lorsqu'elle est appliquée aux mineurs isolés étrangers.

L'ISE est une notion juridique indéterminée qui doit être définie pour chaque cas particulier. Dans le cas des mineurs isolés étrangers, la détermination de leur intérêt supérieur doit évaluer leurs besoins de protection immédiate et future et définir une solution durable pour répondre à leur situation de vulnérabilité.

L'**objectif** de cette enquête est d'apporter des éclairages sur cette notion à partir de l'interprétation des acteurs qui sont amenés à la manier mais *surtout* de la perception qu'en ont les mineurs migrants eux mêmes. Il s'agit plus spécifiquement :

- De tenter d'identifier les éléments qui influencent la manière dont les jeunes migrants considèrent leur propre intérêt supérieur : par rapport aux contours de la protection dont ils bénéficient (hébergement, éducation, accompagnement éducatif), en fonction de leur statut en tant que MIE (solution durables, régularisation), par rapport à leur condition de jeunes (réseaux sociaux, loisirs, religion, amitié, etc.)
- D'identifier la manière dont la notion d'intérêt supérieur de l'enfant est interprétée par les différents acteurs gravitant autour des MIE à plusieurs échelles (juridique, institutionnelle, associative) afin d'analyser la correspondance entre les pratiques et les contours juridiques du concept.

Dans le cadre de ce projet nous souhaiterions rencontrer les mineurs et jeunes majeurs présents dans vos structures pour créer des espaces de discussion et d'échange

Nous souhaitons également rencontrer des professionnels travaillant au contact de cette population en vue d'échanger autour de la notion d'ISE

Pour de plus amples informations et l'organisation d'une première rencontre, n'hésitez pas à nous contacter via l'adresse suivante :

projetminas@gmail.com // daniel.senovilla.hernandez@univ-poitiers.fr

Tél : 06 42 08 24 57 // 06 71 30 26 45

¹ La notion d'intérêt supérieur de l'enfant est définie dans l'article 3 de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant. Elle désigne le devoir, pour les institutions chargées de la protection sociale, de considérer comme primordial l'intérêt de l'enfant dans toutes les décisions qui le concernent.